

**Réunion conjointe 2014 des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS,
de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM**
**Norme de performance sur l'intégration d'une perspective de genre
aux Plans stratégiques 2014-2017**

Introduction

Le document conjoint examine l'intégration et la mise en œuvre des normes de performance pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les Plans stratégiques 2014-2017 des six entités. Ce faisant, et en tirant parti de l'Examen quadriennal complet, le document se concentre sur la redevabilité à institutionnelle par le biais du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies¹, ainsi que sur la mise en œuvre des normes pour l'intégration d'une perspective de genre à l'échelle des pays.

Les six entités ont accompli des progrès significatifs dans le domaine de l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans leurs Plans stratégiques. Les Plans sont en conformité avec l'Examen quadriennal complet, y compris dans la mesure où il se rapporte à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et comportent systématiquement des indicateurs de la condition féminine, soit au niveau de l'issue et/ou du résultat. Plusieurs entités disposent également de plans d'action, de cadres ou de politiques relatifs au genre particuliers qui détaillent davantage comment intégrer la question de genre à leurs travaux, pour certains élaborés avant le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

Aider les pays à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion est au cœur de la vision du PNUD. L'égalité des sexes et la participation des femmes sont à la pointe du Plan stratégique du programme et l'un des principaux défis en matière de développement abordés par l'organisation dans ses domaines de travail qui sont le développement durable, la gouvernance démocratique, inclusive et efficace, et le renforcement de la résilience. Chaque intervention du PNUD s'appuiera sur l'importance clé de l'égalité des sexes, comprenant que le développement humain durable ne sera pas pleinement atteint à moins que les femmes et les filles soient en mesure d'apporter leur contribution à la société dans laquelle elles vivent, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons.

Le FNUAP a pour vision de changer la vie des femmes, des adolescentes et des jeunes. La santé génésique et sexuelle, les droits liés à la procréation et la réduction de la mortalité maternelle sont au cœur de son travail, que l'organisation mène en adoptant une approche qui se fonde sur les droits au planning familial, la santé maternelle, le VIH/Sida et le lien avec la dynamique démographique. Il est absolument impératif d'atteindre un accès universel à la santé génésique et sexuelle et la réalisation des droits liés à la reproduction dans des contextes humanitaires et de développement si l'on veut atteindre l'égalité des sexes, qui est à la fois un domaine programmatique clé assorti d'un résultat dédié et une approche transversale à travers l'ensemble

¹ Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat au mois d'avril 2012.

des autres interventions stratégiques. Le Plan stratégique du FNUAP intègre pleinement le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies à son cadre de résultats.

L'égalité des sexes fait partie intégrante de Plan stratégique de l'UNICEF en tant que principe normatif et est indispensable au recentrage sur l'équité. Le plan met l'accent sur l'autonomisation des filles et des femmes, ainsi que sur la lutte contre les obstacles liés à l'appartenance sexuelle pour atteindre des résultats. L'UNICEF fera la promotion d'interventions sensibles au genre et se concentrera sur les résultats équitables entre les sexes qui constitueront une priorité clé en termes de ses programmes dans chacun des sept domaines de résultats de l'organisation. Les interventions porteront entre autres sur l'amélioration de l'accès aux services pour les femmes et les filles, le plaidoyer et l'assistance technique dans le domaine de politiques, de budgets, d'attribution des ressources soucieux de l'équité hommes-femmes, de synergies positives entre les résultats connexes, de collecte et d'utilisation de données ventilées par sexe et d'autres données liées au genre.

Le développement durable est au cœur du Plan stratégique de l'UNOPS et doit être intégré dans ses domaines d'activité qui sont la gestion de projets durables, les infrastructures durables, et l'approvisionnement durable. L'approche de l'organisation est encadrée par les trois dimensions interdépendantes du développement durable, à savoir la croissance économique équitable, la justice et l'inclusion sociales, et l'impact sur l'environnement. L'égalité des sexes est une condition sous-jacente essentielle et sera intégrée dans toutes les activités. L'UNOPS appliquera un mécanisme de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes aux projets et élaborera une approche qui tient compte de la problématique hommes-femmes pour promouvoir le respect des droits de l'homme, faire participer les communautés, protéger et autonomiser les personnes les plus vulnérables, et créer des débouchés économiques pour les populations locales.

Les recherches prouvent que les sociétés au sein desquelles règne une meilleure égalité des sexes enregistrent une croissance économique plus rapide, une meilleure productivité agricole et une sécurité alimentaire accrue. Le PAM répond aux chocs, en reconstruisant les moyens de subsistance, en améliorant la couverture de la nutrition, et en réduisant la vulnérabilité. Afin de créer un environnement propice à la réalisation de l'égalité des sexes, le programme intègre systématiquement la question de genre à tout l'éventail de ses interventions stratégiques, tout en reconnaissant les préoccupations relatives à la protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que le rôle indispensable que jouent les femmes dans la promotion de solutions durables à l'insécurité alimentaire et à la sous-nutrition. L'objectif de l'égalité des sexes est également poursuivi par le biais de la stratégie de mise en œuvre du programme, par exemple en tirant parti de la passation des marchés publics au profit des agricultrices.

Fruit des efforts des Nations Unies sur la cohérence de l'ensemble du système, ONU Femmes a été créée pour aider les pays et le système des Nations Unies à enregistrer de nouvelles avancées dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'entité mène, coordonne et fait la promotion de la responsabilisation du système dans son travail sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU Femmes soutient le développement et le renforcement des normes et standards (tant mondiaux que régionaux et nationaux), ainsi que leur mise en œuvre à travers des activités opérationnelles et de coordination. Entièrement axé sur la question du genre, le Plan stratégique de l'organisation met l'accent sur l'importance cruciale

que revêt le renforcement des partenariats avec les entités des Nations Unies qui visent à intégrer une perspective de genre dans tous les secteurs du développement.

Les six entités se sont consultées dans le cadre de la préparation de leur Plan stratégique, ont collaboré régulièrement sur tout un éventail de questions au niveau mondial, régional et national (y compris par le biais des protocoles d'accord officiels), et se sont soumises à un examen critique par les pairs, le cas échéant. Elles participent activement aux mécanismes inter-institutions sur l'égalité des sexes, comme l'IANWGE, le Réseau inter-institutions pour les femmes et l'égalité des sexes, l'Équipe spéciale du GNUM sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et d'autres réseaux. En outre, elles coordonnent leurs contributions et leur participation aux mécanismes clés inter-gouvernementaux axés sur l'égalité des sexes (par exemple la Commission de la condition de la femme, la CEDEF), ainsi que sur les aspects liés au genre d'autres négociations internationales (par exemple, Rio +20, le programme de développement pour l'après-2015).

Problèmes clés, enjeux et enseignements tirés

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies fait office d'excellent mécanisme pour assurer une meilleure performance sur l'intégration d'une perspective de genre dans les Plans stratégiques des entités, en établissant des normes minimales et le niveau de capacités et de ressources nécessaires pour aboutir à des résultats pour les femmes et les filles. Les six entités ont pleinement participé à la première série de rapports en vertu du Plan d'action. En s'appuyant sur les résultats de l'exercice de rapports, certaines tendances communes se sont dessinées à travers les entités à l'égard des quinze indicateurs de performance définis par le cadre de responsabilisation². La cohérence est le domaine pour lequel les six entités satisfont pleinement aux exigences de performance (en atteignant celles-ci ou en les dépassant). Cinq entités sur les six respectent pleinement l'obligation d'établir des politiques particulières pour l'égalité des sexes qui sont reliées à la mise en œuvre des Plans stratégiques. La majorité a également satisfait pleinement aux normes dans plusieurs autres domaines de performance, y compris l'examen des programmes, le suivi et les rapports, le suivi des ressources et la production/communication des connaissances. La moitié des entités ont rempli les exigences en ce qui concerne la planification stratégique, le développement des capacités et la culture organisationnelle. Malgré des antécédents positifs dans plusieurs domaines, d'importants défis continuent cependant de se poser : en effet, cinq entités sur six ne se conforment pas pleinement aux exigences en matière d'attribution des ressources et des audits, seules deux sur six satisfaisant pleinement aux attentes dans les domaines de l'évaluation des capacités, de l'évaluation et de la parité des sexes.

Les entités œuvrent à remédier à ces faiblesses d'une manière cohérente. En s'appuyant par exemple sur le travail de pionnier du PNUD, de l'UNICEF et d'autres entités des Nations Unies, les normes et principes pour l'adoption d'un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes du GNUM, qui ont été récemment avalisés, abordent des normes de performance particulières, en relation au suivi de l'allocation des ressources et des dépenses pour l'ensemble du système des Nations Unies. Nous espérons que la mise en œuvre d'un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes aura un impact positif sur l'attribution des

² Voir figure 1 en Annexe

ressources en faveur de l'égalité des sexes. Grâce à la priorité renouvelée accordée aux questions de genre dans les Plans stratégiques, les entités sont désormais mieux placées pour apporter la preuve de la réalisation de résultats spécifiques liés au genre.

La conformité générale avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies montre que les six entités ont accompli des progrès importants en matière d'intégration d'une perspective de genre, et qu'elles sont bien placées pour être à la tête des évolutions supplémentaires que connaîtra le système des Nations Unies dans son ensemble³. Cependant, le fait de garantir l'alignement institutionnel complet pour aboutir à des résultats en matière d'égalité des sexes nécessitera des efforts soutenus au cours de la phase de mise en œuvre des Plans stratégiques, en particulier dans les domaines où les faiblesses sont les plus visibles. Par conséquent, l'élaboration de mesures correctives concrètes revêtira une importance capitale. Les entités doivent continuer à améliorer les normes de responsabilisation sur le genre à travers l'ensemble de leurs domaines de travail, et œuvreront de concert avec tous les partenaires avec plus d'efficacité pour catalyser le changement transformationnel, y compris en assurant la protection et la réalisation des droits des femmes et des filles. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies peut sans aucun doute jouer un rôle important dans la promotion de la responsabilisation des six entités, dans le but de satisfaire aux normes de performance dans tous les domaines du cadre d'ici 2017.

Mis à part le niveau organisationnel, il est indispensable que les normes de performance pour l'intégration d'une perspective de genre dans les Plans stratégiques soient mises en œuvre à l'échelle des pays, de sorte à engendrer des avantages tangibles dans la vie des femmes et des filles. Les entités doivent s'assurer que leur travail à l'échelle des pays est fermement ancré dans ces normes de performances, et les indicateurs de performance sexospécifiques de l'Équipe de pays des Nations Unies (audits/feuilles de résultats concernant la parité des sexes) peuvent s'avérer utiles en servant de lien.

En Irak par exemple, un audit de genre de l'Équipe de pays des Nations Unies a permis de faire le point sur le niveau actuel et la nature des initiatives d'intégration d'une perspective de genre et d'autonomisation des femmes soutenues par le système des Nations Unies. L'audit a été entrepris en 2013 dans le cadre de la révision du PNUAD 2011-2014, en vue d'identifier des engagements et des stratégies novatrices pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les interventions visées par le Plan-cadre. Cet exercice a couvert divers domaines de performance, tels que les stratégies et les politiques sexospécifiques, l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques et les programmes, les questions de leadership et de responsabilisation, la culture organisationnelle, les capacités du personnel, les ressources, le suivi-évaluation et les partenariats. L'audit a constaté que des progrès ont été accomplis en matière d'élaboration d'interventions sexospécifiques, et dans le suivi-évaluation. Il a également souligné les faiblesses de l'intégration du genre dans les programmes et les politiques. Les résultats et les indicateurs du PNUAD traitent inégalement de la question du genre, quelques domaines prioritaires étant dépourvus d'une perspective sexospécifique. Le suivi des ressources, la responsabilisation et les capacités du personnel pour ce qui est du genre ont été identifiés comme d'autres domaines enregistrant des performances médiocres. Les six entités ont participé et contribué à cet exercice prospectif qui a fourni des recommandations concrètes à l'Équipe de pays des Nations Unies sur la façon

³ Voir figure 2 en Annexe

d'atteindre le plus efficacement possible des résultats dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le défi à relever sera de faire en sorte que ces recommandations se traduisent en objectifs réalisables.

Au Rwanda, l'Équipe de pays des Nations Unies a engagé un exercice semblable (feuille de résultats concernant la parité des sexes) à la fin de l'année 2011, qui a débouché sur une intervention de la direction adoptée par l'Équipe spéciale de la problématique hommes-femmes des Nations Unies en 2012, assortie de mesures et de ressources clairement identifiables afin d'intégrer la notion de genre à la planification, à la programmation, au développement des capacités et au suivi-évaluation. En référence à la programmation, une recommandation clé à l'attention de l'Équipe de pays des Nations Unies était d'effectuer une transition des projets communs sur le genre, qui semblent être une liste d'activités mises en œuvre par des agences individuelles, vers des programmes communs dans le cadre desquels les entités onusiennes participantes abordent les inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes d'une façon globale.

Au Nicaragua, le programme commun baptisé « *De la rhétorique à la réalité : promotion de la participation des femmes et budgétisation tenant compte des sexes* » a favorisé des avancées importantes en matière de planification stratégique, en intégrant une perspective de genre au système de budgétisation et de planification national et municipal. Ce programme a fourni aux institutions qui y ont participé toute une myriade de méthodologies, outils et capacités pour intégrer le genre à leurs structures et services. Il a favorisé la création de commissions et de groupe sur la problématique hommes-femmes dotés d'un mandat de coordination, et a introduit des avancées significatives dans l'élaboration des politiques publiques, tant au niveau central que régional. En outre, les améliorations apportées à la loi des municipalités ont fait de l'analyse des disparités entre les sexes une condition obligatoire à l'approbation des projets municipaux. Le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF, ONU Femmes et le PAM ont participé au programme commun, avec d'autres entités des Nations Unies. L'UNOPS a également soutenu un programme commun au Nicaragua, en fournissant une assistance technique et financière aux micro-initiatives favorisant l'esprit d'entreprise menées par des groupes de femmes, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des agences locales de développement économique (programme MyDEL).

Conclusions

Les normes de performance pour l'intégration d'une perspective de genre ont été intégrées aux Plans stratégiques des six entités et un suivi sera assuré au cours de la phase de mise en œuvre, à l'aide d'un cadre de responsabilisation uniforme à l'échelle du système des Nations Unies qui a reçu un accueil favorable de la part de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale⁴.

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies a servi de catalyseur et d'accélérateur des réflexions en interne au sein des six entités, ce qui a mené à plusieurs changements significatifs et immédiats sur la façon dont les six entités, et le système des Nations Unies au sens plus large, aborderont leurs travaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

⁴ Résolutions 2102/24 et 67/226

Un système de données plus cohérent et harmonisé facilitera également la cohérence et l'uniformité des rapports. À l'avenir, la pleine appropriation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et un leadership soutenu au sein des six entités seront des facteurs de réussite indispensables. En fin de compte, le succès du Plan d'action se mesurera au degré de capacité des entités à contribuer à atteindre une plus grande égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les pays qu'elles soutiennent.

Les États membres ont également une contribution essentielle à apporter à la promotion de l'intégration d'une perspective de genre au sein des entités, y compris en soutenant la mise en œuvre effective du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies par le biais de leur participation aux organes directeurs concernés.

En ce qui concerne la mise en œuvre des normes de performance par le biais d'opérations à l'échelle des pays, au cours des cinq dernières années, quelque trente-cinq Équipes de pays des Nations Unies ont assuré le suivi des indicateurs de performance afin d'examiner et de recentrer la façon dont elles intègrent le genre dans leurs travaux (y compris par le biais d'audits et de feuilles de résultats concernant la parité des sexes). Les six entités peuvent faire une différence si elles sont en mesure de répondre de manière cohérente à ces défis stratégiques par l'intermédiaire des Équipes de pays des Nations Unies, et d'assurer des liens appropriés avec leurs propres processus internes d'examen de l'égalité des sexes. Comme l'a souligné l'évaluation indépendante de l'initiative intitulée « Unis dans l'action », la poursuite d'une approche cohérente renforce la capacité du système des Nations Unies à travailler sur des questions transversales en réponse aux priorités nationales, et permet de mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris en matière d'initiatives communes de politiques, de programmation et de plaidoyer. Les normes de performance et de responsabilisation représentent un élément important de ce processus.

La première génération de programmes communs sur l'égalité des sexes, et notamment ceux financés par le Fonds pour la réalisation des OMD, a produit une véritable manne d'expériences et d'enseignements, dont certains ont déjà été documentés par le Fonds pour la réalisation des OMD et des entités. Des résultats tangibles ont été obtenus dans des domaines tels que le contrôle équitable des ressources ; l'élimination de la violence contre les femmes ; le renforcement des capacités des homologues à l'échelle nationale ; l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ventilées par sexe ; et la budgétisation tenant compte des sexospécificités. Les programmes communs sur l'égalité des sexes ont le potentiel de faciliter des approches multisectorielles, qui abordent mieux les défis complexes et multidimensionnels de la promotion de l'égalité des sexes. Une évaluation conjointe inter-agences des programmes communs sur l'égalité des sexes en est à sa phase finale⁵, offrant une évaluation générale de l'efficacité et de l'efficience de la modalité des programmes communs sur l'égalité des sexes. Son rapport et la réponse conjointe de la direction serviront à élaborer des normes pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes communs sur l'égalité des sexes, et orienteront le processus de prise de décision pour accroître la fréquence des travaux de collaboration dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

⁵ Soutenue par ONU Femmes, l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD, avec le Fonds pour la réalisation des OMD, l'Espagne et la Norvège.

Questions et thèmes de discussion possibles au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration

- 1) De quelle manière les États membres considèrent que le programme pour l'après-2015 est susceptible d'avoir un impact sur les Plans stratégiques des six entités, en faisant tout particulièrement référence aux normes de performances pour l'intégration d'une perspective de genre ?
- 2) Étant donné que la santé génésique et sexuelle et les droits liés à la reproduction sont des composantes essentielles de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, comment les États membres peuvent-ils encourager les entités onusiennes à mieux intégrer les engagements pris dans le cadre du programme d'action de la CIPD dans le système des Nations Unies ainsi qu'au sein des programmes et politiques des États membres ?
- 3) Comment d'autres cadres normatifs (par ex. CEDEF, Beijing+20, Rio+20) peuvent-ils être liés stratégiquement aux travaux de niveau opérationnel des six entités, y compris par le biais du PNUAD, pour soutenir les priorités nationales ?
- 4) Par quels autres moyens les États membres peuvent-ils encourager le système de développement des Nations Unies afin qu'il acquière suffisamment de ressources, notamment techniques et financières, pour l'intégration d'une perspective de genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes, pour un meilleur impact des interventions soutenues par les Nations Unies ?

Annexe

Figure 1 : Notation des six entités couvertes par la Réunion conjointe des Conseils d'administration eu égard au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (pourcentages par indicateur)

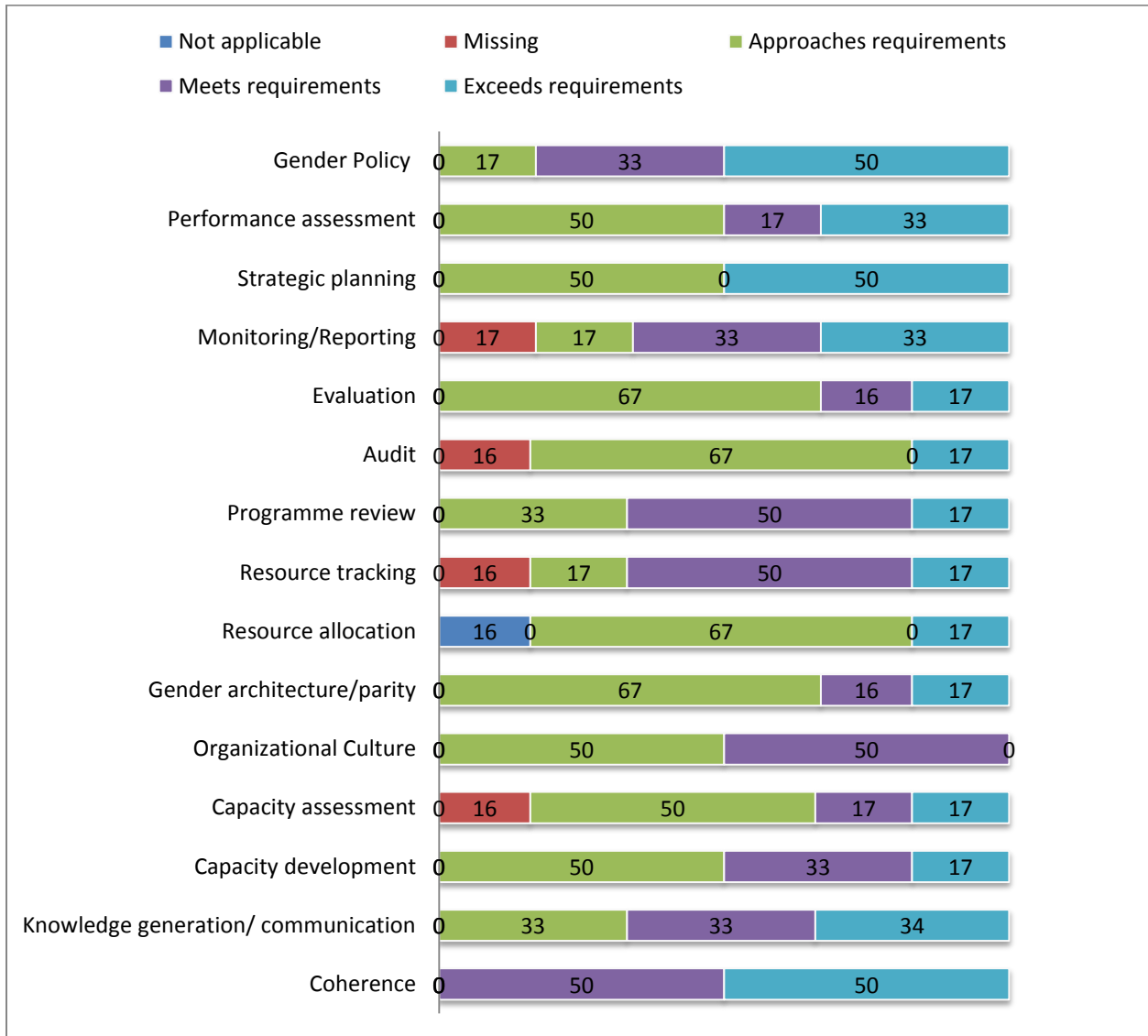


Figure 2 : Notation des six entités couvertes par la Réunion conjointe des Conseils d'administration eu égard au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, par comparaison au système des Nations Unies au sens plus large (pourcentages)

